

Date d'affichage : 31/10/2019

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 31/10/2019</p>

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de Marck en date du 22/10/2019 déclarant le forfait général de son équipe Futsal évoluant en D2A : amende 100€.

Journée du 17/10/2019 :

FUTSAL D2A-51781.1 RUMINGHEM FUTSAL/MARCK. 1^{er} forfait de Marck (mail du club). Homologué : RUMINGHEM FUTSAL 3 – MARCK 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Marck.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret